COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2016

<u>PRESENTS</u>: DELTEIL Danielle, GILET Georges, LUCKRAFT Peter, RENAULT Denis, THOCAVEN Jean-Louis, ZARA Gwenaëlle,

ABSENTS EXCUSES: AYZAC Marylène, DELMARES Bernard, MARCOU Philippe, MAS Grégoire.

ETAIT PREVU A L'ORDRE DU JOUR :

- <u>DELIBERATIONS</u>:
- Décision modificative pour financement diagnostic accessibilité.
- Motion s'opposant à la dégradation du service du train de nuit Rodez-Capdenac-Figeac.
- INFORMATIONS DIVERSES
- QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS:

Décision modificative pour le financement diagnostic accessibilité:

La convention signée entre la commune de Masclat et Cauvaldor a permis d'effectuer un diagnostic d'accessibilité avec agenda programmé. Maintenant établi, une décision modificative doit être prise afin d'honorer le montant de la facture, car ces frais n'avaient pas été provisionnés au budget.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Motion s'opposant à la dégradation du service du train de nuit Rodez-Capdenac-Figeac : Une motion s'opposant à la dégradation du service de train de nuit Rodez-Capdenac-Figeac (réduction du nombre de voiture), nous est proposée. Cauvaldor à délibéré favorablement lors du Conseil Communautaire du 19 décembre. Madame le Maire propose d'approuver cette motion. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES:

- Le SIAEP s'est réuni le 7 novembre 2016 : modification des tarifs du syndicat de la bouriane de 27.40 € à 28.00 €, et de l'abonnement 0.07 à 0.08 le m3.
- Le comité de suivi du Tournefeuille s'est tenue le 18 novembre 2016 : validation du PPG, de la demande de D.I.G. et organisation de l'enquête publique. Le compte rendu est diffusé sur le site.
- Le SYMICTOM a réuni son syndicat le 15 novembre 2016 et le 16 décembre 2016. Les comptes rendus sont consultables sur le site.
- Le Conseil Territorial du pôle de Souillac a eu lieu le 21 novembre 2016 pour examen des points à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire. Dès réception du compte rendu de ce dernier, il sera en ligne sur le site.

- La commission petite enfance s'est réunie le 8 décembre 2016. Madame le Maire indique qu'elle ne possède aucun compte rendu. Le délégué est sollicité et nous fait un compte rendu succinct.
- S'agissant de l'agriculture, l'arrêté définissant l'indice des fermages pour 2016-2017 a été affiché
- Madame la Préfète à transmis une information concernant les zones agricoles défavorisées. La révision du zonage a été revue. Une nouvelle carte a été publiée : elle intègre la Bouriane et le Limargue.
- La fédération départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) nous fait part des élections syndicales internes qui ont eu lieu entre le 15 et 20 décembre 2016, pour la période de 2017 à 2019.
- Le service des Eaux et Forêts de la DDT nous informe de la suspension du délai d'instruction de la demande d'autorisation de coupe de bois de la forêt communale, en attente de la décision de l'ONF.
- Madame le Maire donne connaissance d'un devis demandé pour le changement de la porte de la salle polyvalente (accès handicapé). Un autre devis a été demandé à Monsieur AMBERT.
- Dominique ORLIAC, députée, à transmis l'information selon laquelle les retraites agricoles seront revalorisées sans augmentation des cotisations.
- ♣ Une note du 20 décembre sur 'l'Influanza Aviaire » dans le Lot résumant les mesures en application à la date de sa parution :
 - chasse au gibier d'eau d'élévage (palmipèdes) interdite sans dérogation.
 - <u>Transfert</u> et <u>lâcher</u> de gibier à plumes interdits sur le territoire <u>national</u>.
- Madame le Maire donne ensuite des informations sur CAUVALDOR 2 qui intègre la communauté de Cère et Dordogne ainsi que la commune Nouvelle de Sousceyrac. Lors du prochain Conseil Municipal, les compétences seront commues pour le pôle de Souillac-Martel et les délégués aux commissions devront être désignés.
- La Préfecture a transmis une information concernant la lutte contre le développement des mérules dans le département du Lot. Depuis 2014 plusieurs cas ont été signalés dans le département. Vu l'accroissement de ce phénomène et des risques sanitaires et structurels pour les constructions infestées, il est demandé à toute personne qui a la connaissance de présence de mérules dans un immeuble bâti, d'en effectuer la déclaration en mairie.

QUESTIONS DIVERSES:

Aucune question n'ayant été soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié l'assistance, Madame le Maire, clôture la séance en souhaitant de bonnes fêtes à tous les participants.

Le Maire,

Monique BOUTINAUD